

ANNALES PARLEMENTAIRES

DE BELGIQUE

CHAMBRES RÉUNIES

SESSION ORDINAIRE DE 1918-1919

SÉANCE ROYALE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 1918

Dès avant 10 heures, un public nombreux remplit les tribunes de la Chambre.

La salle des séances revêt une décoration sobre, mais solennelle.

La tribune royale se trouve érigée à gauche du bureau de la présidence, qu'orne de chaque côté un grand drapeau national déployé.

Des écussons aux armes des Pays alliés et du Lion belge sont disposés entre les colonnes des secondes tribunes.

En dessous des tribunes diplomatique et du Sénat, des trophées de drapeaux des Pays alliés surmontent des médaillons à l'effigie du Roi Albert.

Les membres de la Chambre et du Sénat arrivent de plus en plus nombreux. On remarque parmi eux plusieurs députés et sénateurs en uniforme militaire.

M. le lieutenant général De Ceuninck, ministre de la guerre, prend place au banc des ministres.

A 11 heures 50 minutes, M. Visart de Bocarmé, doyen d'âge des deux assemblées, monte au bureau et prend place au fauteuil de la présidence.

M. le président. — Messieurs, le bénéfice de l'âge m'attribue le grand honneur de présider la séance d'aujourd'hui.

Je prie d'abord les deux plus jeunes membres de l'assemblée de bien vouloir prendre place à mes côtés pour m'assister dans l'accomplissement de ma mission.

MM. Devèze et Pecher, tous deux en uniforme militaire, prennent place au bureau aux applaudissements de l'assemblée.

M. le président. — J'ai l'honneur de vous faire connaître que S. M. le Roi ouvrira la session législative aujourd'hui aussitôt après le défilé des troupes.

Nous avons, messieurs, à procéder au tirage au sort des députations chargées de recevoir Leurs Majestés. Selon les usages, la députation qui aura mission de recevoir S. M. le Roi doit être composée de six sénateurs et de douze représentants; celle chargée de recevoir S. M. la Reine, de deux sénateurs et de quatre représentants.

— Il est procédé au tirage au sort de ces députations.

La députation chargée de recevoir S. M. le Roi est composée de : MM. De Becker-Remy, Cappelle, della Faille d'Huyssse, de Kerchove d'Exaerde, Joseph Libbrecht et Empain, sénateurs; Roeyers, Wauwermaans, Maenhaut, Triau, Gillès de Peichy, Gendebien, Ooms, Rens, Pecher, Segers, Poncelet et Lemonnier, membres de la Chambre des représentants.

La députation chargée de recevoir S. M. la Reine est composée de : MM. Dubout et Hallet, sénateurs; Claes, Peten, Helleputte et Borboux, membres de la Chambre des représentants.

Je prie ces messieurs de se tenir prêts à remplir leur mission.

ANNALES PARLEMENTAIRES. — CHAMBRES RÉUNIES.

COMMUNICATION DU BUREAU.

M. le président. — J'ai l'honneur de faire savoir à l'assemblée qu'un *Te Deum* solennel sera célébré à l'occasion de la libération du territoire demain, samedi, à 2 heures, en l'église collégiale des SS. Michel-et-Gudule. Leurs Majestés y assisteront.

Les autorités, corps constitués, fonctionnaires, etc., occuperont dans l'église les mêmes places que celles qui leur étaient attribuées lors des *Te Deum* annuels des 21 juillet et 15 novembre. Toutefois, des places y seront réservées aussi au président et membres du Comité national de secours et d'alimentation.

Les invitations et informations d'usage ne pouvant plus être envoyées en temps utile aux destinataires, le présent avis en tient lieu.

— Pris pour information.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

M. Cooreman, ministre des affaires économiques (monte à la tribune, salué par les applaudissements unanimes de l'assemblée). — Messieurs, vous vous rappelez les tières paroles que le Roi lançait ici, le 4 août 1914, comme le défi du droit et de l'honneur à la force la plus formidable mise au service de l'agression la plus injuste :

« Si l'étranger », dit le Roi, « au mépris de la neutralité dont nous avons toujours scrupuleusement observé les exigences, viole le territoire, il trouvera tous les Belges groupés autour du Souverain, qui n'oubliera jamais son serment constitutionnel, et du Gouvernement investi de la confiance absolue de la Nation tout entière.

« J'ai foi dans ses destinées; un pays qui se défend s'impose au respect de tous : ce pays ne périt pas ! » (Vifs applaudissements et acclamations.)

Les acclamations enthousiastes du parlement, ratifiées par les acclamations des rangs du peuple, répondirent au Roi qu'il avait été l'interprète fidèle de l'âme de la Nation.

Puis commença la tragédie, qui, pendant plus de quatre années, secoua le monde. L'histoire de cette lutte titanique est certes la plus dramatique de toutes celles que l'humanité a jamais écrites dans ses annales. Il faudra le recul du temps pour placer dans le relief de la vérité la succession de ses phases couronnée par l'effondrement des empires qui ont déchainé la guerre et par la victoire définitive de la justice et de la civilisation. (Applaudissements et acclamations.)

Et voilà que le joug, qui opprima notre pauvre pays d'un poids si accablant, est enfin brisé. (Applaudissements.) Nos provinces et nos villes respirent l'une après l'autre avec ivresse l'air pur et vivifiant de la liberté reconquise. Bruges, Gand, Anvers ont revu, Bruxelles revolt aujourd'hui, au milieu d'un peuple frémissant d'allégresse, d'admiration et de patriotique orgueil, le Roi Albert sorti vainqueur du défi de 1914. (Applaudissement prolongé.)

Messieurs, ma tâche n'est pas de vous retracer, fût-ce à grands traits, l'épopée de la guerre, ni d'exalter la part immortelle que s'y sont taillée les hauts faits de nos soldats sous la conduite de leur chef. Elle est d'un ordre différent, et, pour la remplir, je ne mettrai guère longtemps à contribution votre patience.

Dans son discours du 1 août 1914, le Roi déclara que le Gouvernement avait la confiance de la Nation. Cette confiance, le Gouvernement a eu le constant souci de la justifier.

Nul n'eût pu prévoir combien le rôle du Gouvernement allait être laborieux et délicat, combien surtout la longueur de la guerre devait en développer l'importance, les difficultés et les complications.

Il ne vous étonnera pas, messieurs, et je crois qu'il ne vous déplaira pas de m'entendre dire qu'en présence de la gravité des événements et de la complexité des situations, le nœud de la difficulté fut, pour le Gouvernement, d'avoir à prendre des responsabilités parfois bien redoutables sans le concours du Parlement.

Dans les jours de la paix, quand les choses vont leur train normal, la collaboration du Parlement et du Gouvernement laisse peu apparaître sa féconde utilité. Mais il faut être privé du concours du Parlement, de ses études, de ses travaux, de son stimulant, de sa critique, pour en apprécier la valeur, surtout pour expérimenter les inconvénients de son absence. Que n'était-ce pas pour un Gouvernement en face de situations comme celles que créait et recréait sans cesse le trouble suscitée par la guerre dans tous les domaines de l'activité gouvernementale?

La nécessité de mettre et d'entretenir l'armée en force suffisante au point de vue du nombre, de l'entraînement, de la résistance physique, de la vigueur morale; le problème angoissant et constant de l'alimentation d'un peuple condamné au chômage; l'assistance aux réfugiés, aux prisonniers de guerre, aux malades civils et militaires, aux invalides, aux mutilés; la préparation de l'après-guerre et de la reconstruction économique du pays; le maintien et la consolidation des relations amicales avec les puissances alliées; tout cela avec une administration réduite, dont l'intelligence et le dévouement ne pouvaient complètement suppléer à l'insuffisance numérique et avec un budget dépourvu de toutes ressources propres et de toutes rentrées régulières.

Le Gouvernement, Messieurs, a connu toutes ces difficultés; il a dû se mesurer avec tous ces problèmes.

Pour mener sa tâche à bonne fin, il s'est appuyé, en esprit d'union patriotique, sur le concours de collaborateurs représentant les diverses opinions politiques.

Ses principes directeurs ont été de n'engager l'avenir que dans la mesure indispensable; de ne légiférer que dans la limite des nécessités; de s'inspirer des vœux du pays occupé autant qu'il fut en état de les connaître et en mesure de s'y conformer.

Aux côtés du Roi, le Gouvernement a aidé la Belgique, dans les années douloureuses qu'elle vient de traverser, à maintenir intactes la souveraineté et la dignité nationales, à assurer la défense et la libération du territoire, à obtenir des gouvernements alliés une aide large et puissante pour le grand œuvre de sa reconstruction.

Il ne m'appartient pas de juger l'effort du Gouvernement, moins encore d'en louer le mérite. Les résultats qu'il a obtenus, les solutions qu'il a adoptées, les matériaux qu'il a préparés, vous les jugerez en toute impartialité; il a confiance en votre jugement.

Messieurs, quand la signature de l'armistice vint marquer un tournant décisif de l'histoire de la guerre et mettre fin chez nous à l'impossibilité de réunir les Chambres législatives, le Gouvernement crut de son devoir de permettre au Roi d'adapter la composition du Cabinet aux opportunités de l'heure actuelle.

En séance du 15 novembre, le Conseil des ministres décida de remettre aux mains du Roi la démission du cabinet. Le jour même, le Roi fut informé de la décision qui venait d'être prise.

Il n'existait de conflit ni entre la Couronne et le Gouvernement, ni entre les membres du Cabinet. Mais le Gouvernement a estimé qu'investi, en raison des nécessités du temps de guerre, d'un mandat de caractère exceptionnel, qui notamment lui a conféré des attributions législatives sans intervention du Parlement, il lui appartenait de résigner ce mandat à la veille du jour où le régime parlementaire va reprendre son fonctionnement normal.

Le Gouvernement a estimé, d'autre part, qu'il était opportun de mettre le Roi en mesure de reconstituer le Cabinet en y appelant des personnalités qui, demeurées au pays durant son occupation par l'ennemi

et restées en contact avec la grande majorité de la nation, sont le mieux à même de connaître son état d'esprit et ses aspirations.

La démission du Cabinet fut remise entre les mains du Roi à la date du 17 novembre.

Messieurs, nous pensons qu'il nous reste à remplir devant le Parlement et devant le Pays un devoir suprême d'hommages à rendre et de gratitude à exprimer.

Nous parlerons en témoins de choses que nous avons vues, j'allais dire que nous avons touchées.

Notre premier hommage s'adresse au Roi. Symbole vivant de l'honneur, le Roi Albert a conquis dans le monde un prestige qui n'a pas cessé de croître et dont la Belgique entière se trouve rehaussée parmi les nations. (Vifs applaudissements.) Il a conduit ses armées à la victoire, après avoir été le père de ses soldats, préoccupé de tout ce qui pouvait leur adoucir le fardeau de la guerre, fier de leur vaillance, ménager de leur sang. Sa sollicitude toujours en éveil allait à son peuple tout entier; à celui surtout qui, au pays occupé, souffrait sous le joug de l'oppresseur; à celui aussi qui, dans l'exil, avait besoin de soutien et de réconfort; à la Belgique de demain, à sa renaissance, à son avenir, au renouveau de sa prospérité. (Nouveaux applaudissements.)

La Reine Elisabeth se montra l'ange tutélaire de toute souffrance et de toute misère, prodigue de charité, inlassable de compassion active, bienfaisante, bénie comme une providence, adorée comme une mère. (Vifs applaudissements.) Notre hommage à la Reine, messieurs, est bien faible auprès de celui des innombrables clients de sa douce, délicate et inépuisable bonté. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

Hommage à l'armée belge. (Tonnerre d'applaudissements et acclamations prolongées. — Cris de : Vive l'armée!)

Nos soldats, messieurs, ont bien mérité de la Patrie. (Nouveaux applaudissements.) Aux côtés de leurs camarades des armées alliées, ils ont fait grande et belle figure. Emouvante et magnifique sera l'histoire de leur héroïsme sans panache, de leur endurance stoïque, de leur vaillance indomptable. La victoire leur était bien due. (Applaudissements.) Ils l'ont moissonnée avec un entrain joyeux et superbe, après l'avoir semée dans l'abnégation la plus absolue et l'avoir obstinément travaillée dans les plus durs sacrifices. Le pays, qu'ils ont reconquis au prix de leur sang, leur doit la reconnaissance éternelle de la liberté rendue et de l'indépendance restaurée. (Longs applaudissements.)

Donnons une mention spéciale aux Belges, la plupart très jeunes, qui se sont échappés du territoire occupé pour aller prendre service dans les rangs de l'armée nationale. (Vifs applaudissements.) Plus d'un a payé de la vie sa patriotique tentative. Ceux qui sont parvenus à s'enrôler et ceux qui sont tombés en route ont droit au même hommage d'admiration et de reconnaissance. (Applaudissements.)

Saluons, messieurs, avec une sympathie émue et profonde, les victimes de la guerre; les morts qui sont tombés au champ d'honneur et leurs familles en deuil; les blessés qui porteront leurs cicatrices comme des certificats glorieux; les mutilés dont le sacrifice ne finira qu'avec la vie; les prisonniers et les déportés qui ont expié comme des criminels leur courage civique et leur patriotisme. (Applaudissements.)

Nous serions bien ingrats, messieurs, nous commettrions un impardonnable oubli, si, en cette circonstance solennelle, nous ne nous tournions avec une admiration émue vers les compatriotes dont nous avons été séparés si longtemps par la ligne de fer et de feu.

Honneur aux populations du territoire occupé dont quatre années d'oppression n'ont pu abattre le courage, entamer la fermeté, ni ébranler la foi en l'avenir. (Vifs applaudissements.) Honneur en particulier à ces ouvriers admirables qui ont accepté pour eux-mêmes, pour leurs femmes et leurs enfants, les privations et la misère plutôt que de travailler pour l'ennemi. (Applaudissements prolongés et acclamations.)

Honneur à ces hommes de haute intelligence et de grand cœur qui ont soutenu ces populations si durement éprouvées! Par leur dévouement qui n'a connu ni repos, ni trêve, ils ont empêché la faim de jouer son rôle de mauvaise conseillère. Ils ont mené la campagne contre la dépression morale qui eût, à la longue, pu offrir à l'ennemi une redoutable complicité; le succès de cette campagne vaut le gain de plusieurs batailles. (Très bien! très bien!) L'œuvre du Comité National, de ses dirigeants, de ses collaborateurs si nombreux et si zélés, est de celle qui défie tout égoïsme et dépasse toute gratitude. (Vifs applaudissements.)

Comme il ne faut pas associer au Comité National les ennemis et les traîtres, et les généraux d'opinion qui protègent son œuvre contre les rajacités ennemies et se placent, sans jamais enfreindre les devoirs de la neutralité,

lité, à tendre une main tout amicale à la Belgique et à la couvrir d'une égide dont la force trahissait la sympathie. (*Applaudissements.*)

Vous savez, messieurs, que le Gouvernement, d'accord avec le Roi, voulant reconnaître les services hors de pair rendus à l'œuvre du ravitaillement par M. Hoover, a octroyé, au nom de la Belgique, un témoignage tout particulier de reconnaissance à cet insigne bienfaiteur de notre pays. (*Très bien! très bien!*) Fondateur et premier président de la *Commission for Relief in Belgium*, M. Hoover s'est dévoué corps et âme à l'entreprise vraiment colossale qui était nécessaire pour sauver notre pays. (*Nouvelle et vive approbation.*)

Le titre « d'ami de la Nation belge » lui fut octroyé par arrêté royal du 1^{er} août 1918. M. Hoover se montra très touché de la forme donnée à l'expression de la gratitude de la Belgique à son égard et continue, par son action très énergique et très efficace, à justifier amplement le brevet d'amitié qui lui a été décerné par le Roi. (*Applaudissements.*)

Nous n'ignorons pas, messieurs, que ce n'est pas qu'à l'alimentation matérielle qu'il a été pourvu en Belgique durant l'occupation allemande. Le peuple belge a eu la bonne fortune de voir de grands citoyens émerger comme des phares pour le guider en pleine lumière et le mener d'un pas assuré dans la voie royale de la vertu civile. Quelques-uns parmi eux sont devenus, à travers le monde, les symboles de cette vertu si haute, et, sans diminuer en quelque mesure que ce soit le mérite de personne, nous nous prenons à citer, avec l'admiration la plus enthousiaste et le respect le plus profond, le cardinal Mercier, le bourgmestre Max, le président Levy-Morelle, le bâtonnier Théodor. (*Applaudissements prolongés et vives acclamations.*)

Ajoutons-y, comme symbole magnifique de la vertu militaire, le nom du général Leman, et confions avec fierté ces grandes et nobles figures de Belgique à l'histoire et à l'immortalité! (*Vifs applaudissements et acclamations.*)

Pour finir, messieurs, je vous demande de vous unir à nous pour payer le tribut de la reconnaissance nationale aux nations alliées et amies de la Belgique. Leurs armées ont combattu avec les nôtres pour le triomphe du droit, de la justice et de la civilisation. Leurs gouvernements ont donné au nôtre des témoignages précieux et réitérés de cordiale amitié. Leur concours nous est largement assuré pour la restauration économique de notre pays. Nous leur exprimons à la fois notre reconnaissance la mieux sentie et notre plus entière confiance. (*Vifs applaudissements.*)

La France a un titre spécial à notre gratitude. (*Acclamations enthousiastes. Les membres debout crient : Vive la France!*) En nous offrant d'établir le siège de notre Gouvernement sur son territoire, elle nous a permis de conserver intacte notre souveraineté nationale et d'exercer sans entraves les prérogatives gouvernementales à travers toutes les vicissitudes de la guerre. Cette hospitalité de Gouvernement à Gouvernement, cet exercice de la libre action gouvernementale d'une nation au milieu du plein fonctionnement de l'action gouvernementale d'une nation amie est un fait unique dans l'histoire. Il n'a pu s'accomplir, sans heurt et sans choc, dans une parfaite entente et une harmonie inaltérée, que grâce au tact délicat de l'hospitalité gracieusement accordée. Le Gouvernement du Roi en gardera au Gouvernement de la République, la nation belge en gardera à la nation française un souvenir reconnaissant qui ne s'effacera jamais. (*Vifs applaudissements.*)

Et maintenant, messieurs, nos souhaits de bienvenue vont au-devant du gouvernement qui est sur le point de prendre la direction des affaires. (*Très bien! très bien!*) Ce sera un gouvernement d'Union nationale; c'est le gouvernement que le pays attend; c'est celui dont il a besoin. Il est en bonnes mains. Nous ne doutons pas qu'avec l'aide de Dieu, il conduise la Belgique, d'une main sûre, dans les voies d'une reconstruction rapide et d'une prospérité renouvelée, au sein d'une ère de concorde et de paix. (*Applaudissements prolongés.*)

M. le président. — La séance est suspendue. Elle sera reprise aussitôt après le défilé des troupes.

— La séance est suspendue à midi 25 minutes.

A 1 heure, les sénateurs et représentants reprennent place à leurs bancs. On remarque à droite du bureau de la présidence M^{sr} le cardinal Mercier, M. Adolphe Max et M. Ernest Solvay, auxquels vient se joindre, après l'entrée du Roi, le lieutenant général Leman.

A 1 heure 5 minutes, de vives acclamations se font entendre. Aussitôt après, S. M. la Reine fait son entrée dans la salle, accompagnée de S. A. R. le Prince Albert d'Angleterre, de LL. AA. RR. le Comte de

Flandre et la Princesse Marie-José, des membres de la députation et des personnages de Sa suite.

L'assemblée, debout, et les auditeurs des tribunes saluent l'entrée de Sa Majesté de cris répétés de « Vive la Reine! » soulignés de longs applaudissements.

Aussitôt après, S. M. le Roi et S. A. R. le Prince Léopold font leur entrée, précédés de MM. les questeurs et des membres de la députation et accompagnés du grand-maréchal de la Cour, de l'adjutant général, chef de la Maison militaire, et d'un nombreux état-major formé de généraux alliés et belges.

La Chambre, debout, accueille le Souverain d'acclamations enthousiastes et de cris longuement répétés de « Vive le Roi! » soulignés par les applaudissements nourris partant des tribunes, où tous les assistants sont debout.

S. M. le Roi monte au bureau accompagné de S. A. R. le Prince Léopold, qui reste debout à sa gauche, et, après avoir prié Messieurs les représentants de la Nation de s'asseoir, il prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Je vous apporte le salut de l'armée!

Nous arrivons de l'Yser, mes soldats et moi, à travers nos villes et nos campagnes libérées.

Et me voici devant les représentants du pays.

Vous m'avez confié, il y a quatre ans, l'armée de la Nation pour défendre la Patrie en danger; je viens vous rendre compte de mes actes. Je viens vous dire ce qu'ont été les soldats de la Belgique, l'endurance dont ils ont fait preuve, le courage et la bravoure qu'ils ont déployés, les grands résultats acquis par leurs efforts.

Quelles sont les règles qui ont dirigé ma conduite au cours de cette longue guerre?

D'une part, remplir, en restant toujours dans le domaine du possible, la plénitude de nos obligations internationales et sauvegarder le prestige de la Nation, devoirs auxquels tout peuple qui veut être considéré doit rester fidèle; d'autre part, ménager le sang de nos soldats, assurer leur bien-être matériel et moral, alléger leurs souffrances.

Dans la campagne de 1914, les opérations de l'armée belge furent décisives pour permettre aux grandes armées alliées d'arrêter la puissante offensive allemande sur la ligne où, pendant près de quatre ans, elle s'est stabilisée.

C'est pendant cette campagne que se joue véritablement la liberté du monde; la lutte gigantesque qui se livre en Belgique et en France doit décider si, vraiment, c'est désormais l'hégémonie allemande qui régira l'humanité.

Des nations de l'Entente n'étaient pas également prêtes pour soutenir, de toutes leurs forces, le formidable choc qui allait se produire.

Deux d'entre elles seulement, la France et la Russie, étaient en mesure de s'opposer sur terre, sans grand délai, à l'entreprise des Empires centraux, qu'une longue et minutieuse préparation avait portés à l'apogée de leur force.

A l'armée belge échut le magnifique, mais périlleux destin d'être placée au point où l'état-major allemand, sûr de la décision, allait lancer le plus gros et le meilleur de ses forces.

Luttant seule pendant deux mois et demi sur l'entière profondeur de son territoire, de Liège à Anvers, puis d'Anvers à l'Yser, l'armée belge d'abord brisa les premières et audacieuses tentatives de l'envahisseur, puis, ralentit et modéra les mouvements du puissant assaillant; elle contribua enfin, par la longue et héroïque bataille qu'elle livra sur les bords de l'Yser, à l'arrêt définitif des troupes allemandes. (*Longs applaudissements. — L'assemblée entière se lève aux cris de « Vive l'armée! »*)

La campagne de 1915 s'ouvrit sous de meilleurs auspices; la Grande-Bretagne créait de puissantes armées et l'Italie apportait son important concours à l'Entente. Quatre grands peuples militaires allaient maintenant lutter contre les Etats centraux.

Bientôt réorganisée, grâce surtout au patriotisme de cette jeunesse ardente qui, bravant tous les dangers, franchit les frontières pour se mettre aux ordres de la Patrie (*nouveaux cris enthousiastes de « Vive l'armée! »*) l'armée commença dans les tranchées boueuses de l'Yser, dernier rempart où elle avait planté le drapeau national, la garde vigilante qu'elle devait monter, sans trêve, inlassablement, pendant près de quatre années.

Elle y soutint de nombreux et durs combats pour en maintenir intacte la possession, attendant patiemment le jour où il serait enfin possible de sortir de ces positions, de battre l'adversaire et de le chasser. (*Longues acclamations.*)

L'année 1918 amena ce jour tant désiré.

L'Amérique, nouvel et puissant allié, ayant ajouté le poids de son effort grandiose et enthousiaste à celui des autres nations, le formidable adversaire chancela.

C'est ce moment que l'armée belge choisit.

Le 28 septembre, à l'aube, tendant toute son énergie, elle bondit à l'assaut des lignes ennemies et, d'un seul mais irrésistible et sublime élan, conquiert cette crête des Flandres qui avait jusqu'alors défié les attaques des troupes les plus valeureuses. (*Vive l'armée!*)

Après ces journées mémorables, elle continua d'attaquer et de poursuivre l'ennemi à côté des armées alliées, jusqu'au jour où celui-ci fut forcé de se déclarer vaincu.

En terminant ce court récit de nos opérations militaires, je vous dis à tous : la Belgique peut regarder avec fierté la tâche accomplie par son armée; au cours de cette lutte sans précédent, l'armée a fait pleinement son devoir, elle a porté à un haut degré le prestige national et la réputation de nos armes; elle a rendu au monde entier un service inestimable. (*Toute l'assemblée se lève et acclame longuement le Roi et l'armée.*)

J'ai un autre devoir à remplir, celui de témoigner des belles vertus militaires des troupes alliées qui ont combattu sur le sol de la Patrie (*vives acclamations. — L'assemblée entière se lève aux cris répétés de « Vivent les Alliés! »*) fraternellement confondues avec les nôtres, toutes animées d'un même idéal et d'un même esprit de sacrifice. Honneur aux soldats de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis qui se sont portés à notre secours! (*Cris unanimes de « Vive la France! Vive l'Angleterre! Vive l'Amérique! »*) Je m'incline respectueusement devant ceux qui sont morts et qui reposent dans notre terre à jamais sacrée : la Belgique reconnaissante entretiendra pieusement leur glorieux souvenir. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Honneur aussi à nos morts, à nos glorieux morts : à ceux qui sont tombés face à l'ennemi sur les champs de bataille et devant le peloton d'exécution; à ceux qui ont succombé dans les fils de fer de la frontière hollandaise; à ceux qui ont été lâchement assassinés (*toute l'assemblée se lève soulignant les paroles royales d'acclamations unanimes*); à ceux qui ont été martyrisés dans les prisons et les camps de concentration atroces; à ceux qui sont morts de douleur et de misère. Tous ont bien mérité de la Patrie. Que leurs noms soient ajoutés à ceux des combattants de 1830, à notre Panthéon, là-bas, à la Place des Martyrs! (*Nouvelles acclamations sur tous les bancs.*)

MESSIEURS,

Il me tient à cœur de féliciter le pays occupé de la noble attitude qu'il a gardée sous le joug allemand. (*Applaudissements unanimes et répétés.*)

Une première pensée va d'abord aux parents des soldats qui sont demeurés presque sans nouvelles pendant quatre ans et demi. Tandis que les combattants des autres armées restaient en contact avec les leurs et qu'ils puisaient les uns et les autres dans l'entretien d'une correspondance affectueuse et, au cours des congés périodiques, un réconfort nécessaire, les Belges du dehors et ceux de l'intérieur se sont trouvés séparés par un mur de plus en plus infranchissable. En dépit des efforts ingénieux et admirables de ceux qui, au péril de leur liberté, se sont appliqués à maintenir de fréquentes relations, la guerre a infligé à nos enfants au front et à leurs parents demeurés au foyer le supplice prolongé de vivre et de souffrir sans savoir ce que la destinée leur réservait. Avec quelle vaillance tout le peuple belge n'a-t-il pas supporté cette épreuve si longue et si cruelle! Elle devait ajouter chaque jour quelque chose d'aigu aux privations matérielles, aux soucis du lendemain, aux atteintes de la misère. La multiplicité des œuvres d'assistance, si magnifiquement écloses au fur et à mesure des nécessités, a atténué la rigueur d'un pareil régime. On a vu toutes les classes de la société, animées d'un même souffle d'entente et d'affection, se rapprocher intimement pour apaiser les souffrances et les infortunes; les femmes ont montré une fois de plus ce qu'il faut attendre de leur bonté et de cette intuition qui leur fait découvrir la plaie à panser et la peine à soulager. (*Applaudissements prolongés. — Cris répétés de « Vive la Reine! »*) Les nobles sentiments de solidarité maintinrent dans tout le pays les liens les plus solides et constituent le témoignage vivant d'une union que l'on ne saurait briser dans l'avenir. La souffrance noblement partagée et subie d'un cœur ferme est devenue un patrimoine commun; elle a maintenu, à travers le temps, dans toute la population, cette confiance sereine que les événements ont pleinement justifiée.

MESSIEURS,

On ne comprendrait pas que l'union féconde dont les Belges ont donné un si admirable exemple pendant la guerre fit place, dès le lendemain de la libération du territoire, à la reprise de querelles stériles. Cette union doit rester une réalité dans les circonstances présentes. (*Applaudissements.*)

Telle est la raison d'être de la composition du nouveau Ministère qui a accepté de reprendre, à son point d'arrêt, la tâche ardue accomplie par les deux Cabinets précédents dans des circonstances angoissantes et avec un patriotisme qui n'a jamais faibli.

Le Pays sera heureux de voir la représentation nationale reprendre contact avec le Gouvernement en attendant la date prochaine à laquelle il pourra être consulté par la voie électorale après le retour de ceux qui ont été éloignés du pays par la guerre et après l'accomplissement des préliminaires nécessaires.

L'égalité dans la souffrance et dans l'endurance a créé des droits égaux à l'expression des aspirations publiques. (*Tous les membres se lèvent et applaudissent longuement.*) Le Gouvernement proposera aux Chambres d'abaisser, dans un accord patriotique, les anciennes barrières et de réaliser la consultation nationale sur la base du suffrage égal pour tous les hommes dès l'âge de la maturité requise pour l'exercice des droits civils. (*Tres bien! tres bien!*)

En attendant cette consultation, le Parlement sera appelé à voter une série de lois urgentes qui auront pour but de conjurer les effets immédiats de la guerre, spécialement pour assurer le rapatriement rapide de tous ceux que des causes diverses tiennent éloignés du sol patrial.

L'administration du Pays, bouleversée pendant la longue occupation, doit être reconstituée avec un élan digne de celui dont nos soldats faisaient preuve dans les heures critiques. Cette grande œuvre nécessitera la collaboration — à côté des ministres et de leur département — de commissions gouvernementales de techniciens ou de spécialistes recrutés notamment parmi les chefs de notre industrie et de la finance et au sein de la classe ouvrière. De cette coopération étroite des forces vives de la Nation, le Pays peut attendre le plein essor de sa vitalité et de son expansion économique extérieure. Avec le concours de ces conseillers d'Etat, les ministres compétents assureront, à la classe ouvrière si éprouvée, les conditions nécessaires à son développement physique, moral et intellectuel, l'observation des principes d'une hygiène sociale bien comprise et des mesures efficaces pour la mettre à l'abri du fléau de l'alcoolisme. (*Très bien! très bien! sur tous les bancs.*)

La pratique de la religion, qui a été pour les croyants un grand réconfort aux jours des épreuves douloureuses, n'a jamais été dans l'armée un obstacle à la camaraderie; comment, dès lors, des divergences dans ce domaine pourraient-elles être une source de divisions dans la vie civile et politique? Les lois et leur exécution doivent concourir à faire de ces principes une réalité. (*Applaudissements.*)

La tâche si complexe du ravitaillement du Pays pendant la guerre qui, au milieu des difficultés de l'heure, a pu être réalisée grâce au précieux appui des Etats-Unis, de l'Espagne et des Pays-Bas (*applaudissements*), devra être poursuivie avec le concours des organismes qui en ont assumé la charge et qui voudront bien continuer au Gouvernement leurs services si dévoués et si éclairés en se rattachant au Ministère de l'Industrie et du Travail. De même le Comptoir national d'achat, qui fonctionne sous le contrôle de l'Etat et qui est rattaché au Ministère des Affaires Economiques, devra poursuivre son activité en vue du réoutillage de l'industrie et du réapprovisionnement en matières premières.

Dans un intérêt collectif, les dommages et les destructions sans précédent causés par la guerre aux particuliers appelleront une réparation intégrale et rapide. Les effets de ces ravages ont démontré combien tout se tient dans la vie économique; l'usine est aux ouvriers ce que sont les ouvriers aux commerçants et ce que ceux-ci sont aux professions libérales.

La ruine d'un rouage suffit à atrophier tous les autres. Cette solidarité impose une alliance loyale du Capital et du Travail, alliance de concours et d'efforts avec répartition équitable et méthodique du fruit de ces efforts communs pour mettre un frein à des luttes qui, par leur aptitude même, desservent les intérêts des deux parties. (*Applaudissements.*)

Lorsque le Législateur sera sollicité de sanctionner ces coalitions d'intérêts, notamment en vue de faciliter la concurrence sur les marchés étrangers, le Gouvernement veillera à assurer en même temps et par les mêmes sanctions, notamment par la liberté syndicale, l'équilibre des intérêts patronaux et ouvriers qui pourraient être en dissidence. (*Nouveaux applaudissements.*)

La nécessité d'une union féconde exige la collaboration sincère de tous les enfants d'une même patrie sans distinction d'origine

et de langue; dans ce domaine des langues, l'égalité la plus stricte et la justice la plus absolue présideront à l'élaboration des projets que le gouvernement soumettra à la représentation nationale. Ainsi se réalisera un accord destiné à perpétuer l'unité et l'indivisibilité de la Patrie telle qu'elle s'est affirmée pendant la guerre par le sacrifice de tant de sang. (*Applaudissements.*) Un respect réciproque des intérêts des Flamands et des Wallons doit imprégner l'Administration, donner à chacun la certitude d'être compris en sa langue et lui assurer son plein développement intellectuel, notamment dans l'enseignement supérieur. (*Très bien! très bien!*)

Que le fonctionnaire, le magistrat, l'officier doivent connaître la langue de leurs administrés est une règle d'équité élémentaire. L'intérêt même du Pays comporte que chacune de nos deux populations puisse, dans sa langue, développer pleinement sa personnalité, son originalité, ses dons intellectuels et ses facultés d'art. Le Gouvernement proposera au Parlement de créer dès à présent les assises d'une université flamande à Gand, sauf à réserver aux Chambres qui suivront la consultation électorale le soin d'en régler les modalités définitives.

Les menées de ceux qui, à l'heure poignante où l'existence et l'avenir du Pays étaient en question, avaient pour but de consommer sa ruine ne peuvent faire l'objet d'une amnistie. (*Toute l'assemblée, debout, applaudit longuement.*) Les populations flamandes ont déjà elles-mêmes flétri ces menées, mais les coupables devront subir les rigueurs d'une juste répression. (*Nouveaux applaudissements prolongés.*)

La suspension du fonctionnement de la Justice imposée au Pouvoir judiciaire pendant la dure période d'occupation a dû provoquer un arriéré considérable, que le bouleversement des affaires semble devoir accentuer. Ces événements font sonner l'heure de réformes profondes dans l'organisation judiciaire, réformes qui, depuis longtemps, étaient dans le vœu des juristes et des justiciables. (*Très bien! très bien!*)

MESSIEURS,

Par sa constance, son stoïcisme, l'héroïsme de son armée et de son peuple, la Belgique a conquis les sympathies et l'admiration du monde. (*Acclamations.*) Elle est devenue à ses yeux, dès les premiers jours de la crise tragique où elle a été jetée, l'expression sacrée de la cause du Droit. (*Nouvelles acclamations.*)

Invariablement fidèle à ses devoirs et injustement attaquée, elle a pris les armes pour défendre son honneur et son indépendance. Elle sort de la lutte meurtrie, mais fière et couronnée de gloire.

La Belgique, victorieuse et affranchie de la neutralité que lui imposaient des traités dont la guerre a ébranlé les fondements, jouira d'une complète indépendance. (*Nouvelles et longues acclamations.*)

Ces traités, qui déterminaient sa position en Europe, ne l'ont pas protégée contre le plus criminel attentat. (*Très bien!*) Ils ne peuvent survivre à la crise dont le pays a été la victime. La Belgique, rétablie dans tous ses droits, réglera ses destinées suivant ses besoins et ses aspirations en pleine souveraineté. (*Longs applaudissements.*) Elle devra trouver, dans son nouveau statut, des garanties qui la mettront à l'abri du péril de futures agressions. Elle prendra la place qui convient à sa dignité et à son rang dans l'ordre international qui s'annonce, fondé sur la justice. (*Nouveaux applaudissements.*)

L'invasion et l'occupation étrangères ont infligé au Pays, à ses populations et à leurs biens, à son industrie, à son commerce et

à son agriculture d'immenses dommages dont la réparation complète lui est due par l'ennemi. (*Très bien! très bien!*)

Dès le début des hostilités, la Belgique, en exécution de son devoir international, tenta d'éviter que la guerre s'étendit au territoire du bassin conventionnel du Congo. Ce fut en vain.

Ici encore l'agression de l'Allemagne nous imposa l'obligation de combattre. Notre armée coloniale fit tout son devoir dans des circonstances souvent très difficiles. Les événements de la guerre d'Afrique, le loyalisme des populations indigènes, les progrès accomplis ont créé entre la Belgique et le Congo d'indestructibles liens. Ainsi que la Belgique l'a solennellement et spontanément proclamé lors de la reprise du Congo, la protection et le bien-être des indigènes demeureront le premier de nos soucis, comme ils sont du reste la condition nécessaire au développement de la Colonie, et nous sommes résolus à nous imposer tous les sacrifices nécessaires pour poursuivre et remplir notre mission civilisatrice en Afrique. (*Très bien! très bien!*) La Nation s'attachera à multiplier dans la Colonie les moyens de transport, condition essentielle de la mise en valeur de ses immenses richesses naturelles. Elle considère son domaine colonial comme partie intégrante du pays et comme un élément essentiel de son relèvement et de sa grandeur future.

L'opinion publique, trop indifférente autrefois à la vie du dehors, s'absorbait dans la discussion des problèmes internes. Instruite par l'expérience et consciente de la position acquise par la Belgique dans le monde, elle s'intéressera désormais, avec une vigilance patriotique, aux questions extérieures et donnera ainsi un appui solide à l'action gouvernementale.

Les puissantes amitiés qui ont entouré la Belgique lui resteront fidèles, j'en ai l'assurance, dans la paix comme elles l'ont été dans les épreuves de la guerre. Elles aideront le Pays à reconstituer son outillage et ses approvisionnements et à restaurer sa vie économique. La Belgique devra, par des conventions commerciales avec les grands pays alliés, obtenir d'eux l'accès large et facile de débouchés nouveaux et assurer l'avenir du port d'Anvers. (*Applaudissements.*)

La Nation rend un hommage éclatant et unanime à tous les Pays alliés et associés qui, avec elle, ont mené jusqu'à la victoire cette guerre héroïque pour la défense du Droit et de la Liberté (*nouveaux applaudissements*) : à la France et l'Empire britan-

nique, à leurs soldats et leurs marins, dont les exploits ont fait passer dans le monde des frissons d'admiration ; à la Nation américaine, qui a sauvé la Belgique de la famine (*toute l'assemblée, debout, acclame longuement*) et dont les fils ont traversé l'Océan pour mettre la Force au service de la Justice ; à l'Italie, où notre cause a suscité de si ardentes sympathies (*applaudissements*) ; au Japon, à la Serbie, qui a tant souffert et lutté. (*Applaudissements prolongés.*)

La communauté des sacrifices, des souffrances et des espérances a cimenté entre eux et nous une amitié et une solidarité morale que le temps n'affaiblira pas.

MESSIEURS,

Parmi les grandes leçons de cette guerre, il n'en est pas de plus saisissante que le désordre politique et social de nations autrefois prospères. L'ordre est à la base de la vie sociale ; sans lui, celle-ci ne peut se développer. Mais l'ordre fécond ne consiste pas dans une soumission forcée ni dans les effets d'une contrainte extérieure (*applaudissements*), il doit être dans l'accord commun des cœurs et des volontés. (*Nouveaux applaudissements.*) C'est ainsi que l'esprit de fraternité et d'entente apparaît comme un devoir civique au même titre que le souci du maintien de l'ordre.

A l'œuvre donc, Messieurs ! Que Dieu vous soit en aide pour faire de la Belgique une Patrie de plus en plus unie, de plus en plus digne d'être chérie par ses enfants.

(*De longues et unanimes acclamations de l'assemblée et des tribunes accueillent la fin de ce discours*)

— S. M. le Roi descend du bureau et se retire, suivi des personnages de sa suite, accompagné par les ovations et les cris enthousiastes de : « Vive le Roi ! Vive la Belgique ! »

Les mêmes ovations et les cris de : « Vive la Reine ! Vive la famille royale ! » saluent S. M. la Reine et les enfants royaux au moment où ils quittent la salle.

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

M. Delacroix, ministre des finances (à la tribune). — Messieurs, permettez-moi de vous retenir un instant pour vous faire une communication. La prochaine séance de la Chambre, primitivement fixée à mardi, devrait, en raison de la difficulté des communications, être remise à jeudi 28 courant, à 2 heures. (*Marques unanimes d'approbation.*)

— La séance est levée à 1 h. 45 m.

Jeudi, 28 novembre, séance publique à 2 heures.